

N/REF : 16/04/2024 11H08 C:263920 I:33807

MME GINOT

V/Email reçu le Mardi 16/04/2024 a 11H08

**470 RUE DE LA PEPINIERE
38190 VILLARD BONNOT**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 14 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 470 RUE DE LA PEPINIERE VILLARD BONNOT - MME GINOT 06 61 70 33 58

MOTIF : INTERVENIR POUR FOSSE SEPTIQUE

Donneur d'ordre : M. - PARTICULIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/05/2024 A 13H45
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU LOGEMENT
POMPAGE DE LA FOSSE SEPTIQUE POUR ENVIRON 3M3 DE DECHETS
DEPOTAGE DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.11 a 20km	2	396,90	396,90

TOTAL H.T.	396,90
T.V.A. a 10,00%	39,69
TOTAL T.T.C.En EURO	436,59

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN